



« J'agis pour ma ville ! »

## Compte-rendu du 2<sup>ème</sup> comité consultatif « Rue de la république »

Le 14/09/2021 de 18h30 à 20h30  
CR rédigé le 16/09/2021

### Collèges citoyens

#### **Présents**

Mmes Carrière, Hussaud, Sabin, Virmoux  
MM. Breton, Gaillard

#### **Excusée**

Mme Breton

### Collèges associatifs

#### **Présents**

Commerçants : Mme Do Lago, Mme Gallard, Mme Guillard, M. Robin  
Mme Hervy (Vineuil Environnement), M. Picard (Trait d'Union Solidaire)

### Collèges élus

#### **Présents**

Mme Claudon (remplaçant Mme Challier), M. Frouin

#### **Excusées**

Mme Azoug, Mme Challier

Co-présidents : MM Gibert, Fornasari assistés de Mme Laub

La réunion débute sur l'étude de la proposition de mise en sens unique depuis le croisement rue Rimbaud jusqu'au rond-point du 11 mars 1962.

L'interrogation principale porte sur la circulation des bus et la difficulté, voire l'impossibilité, de les faire transiter par la rue Rimbaud.

Comme lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, le débat porte sur le risque important de perte de trafic par la création d'un sens unique.

Cette option sera soumise au vote du comité lors de la prochaine réunion afin de définir si elle est retenue. Néanmoins, il est demandé que l'exploitant Keolis analyse la fréquentation des différents passages pour adapter le dimensionnement des véhicules.

Le point suivant porte sur l'instauration des zones 20 et 30.

Après échanges et vote, le comité souhaite que la zone 20 soit mise en place du haut de la rue du tertre, au niveau de l'agence immobilière, jusqu'au niveau du fleuriste.

La zone 30 occupant le reste de la rue, comme actuellement.

Il est également demandé que la zone 20 soit appliquée sur le début de la promenade de l'hôtel de ville, jusqu'à la place Polch.

Le comité note l'importance d'une signalisation appropriée sur ces zones (panneaux, marquage au sol, réduction visuelle).

En effet, elles s'accompagnent de règles spécifiques comme la priorité aux piétons et aux cyclistes (absence de passage piétons dans une zone 20), ainsi que la priorité à droite pour les véhicules.

Un doute subsiste quant à la priorité de la sortie du parking de la place du 11 novembre. Les Services Techniques sont interrogés.

Le comité insiste sur la nécessité d'une communication suffisante pour accompagner les changements à venir et sur un accroissement de la présence policière pour faire respecter la réglementation.

L'installation de radars est-elle envisageable ?

Les membres interrogent la municipalité sur la période et la méthode des relevés de vitesse.

Est-il possible de refaire des mesures (sens rond-point vers mairie) ?

Concernant les aménagements, le comité rappelle la nécessité de constituer un cheminement piéton conforme aux normes PMR.

Il se penche sur l'opportunité de sonder les riverains pour identifier ceux qui seraient prêts à céder de l'espace.

Cette proposition ayant des impacts forts sera soumise au vote lors de la prochaine réunion.

Au niveau du carrefour avec la rue Rimbaud, il est demandé de revoir le positionnement du passage piétons. De même, il conviendrait d'en créer un sur la rue Rimbaud.

Le dernier sujet aborde les voies douces arrivant au centre-ville.

Le comité propose une modification du tracé présenté dans le schéma directeur.

Pour la voie provenant des Paradis, il serait préférable de faire passer les cyclistes derrière le parking Imbert pour rejoindre la place du 11 novembre plutôt que la promenade de l'hôtel de ville.

L'arrivée des voies douces de part et d'autre de la place du 11 novembre doit être sécurisée. L'aménagement d'une zone 20 doit répondre à cet impératif.

### **Propositions retenues par le comité**

- **Mise en place d'une zone 20, du haut de la rue du tertre, au niveau de l'agence immobilière, jusqu'au niveau du fleuriste, ainsi que sur le début de la promenade de l'hôtel de ville jusqu'à la place Polch.**
- **Maintien de la zone 30 sur le reste de la rue de la république**
- **Création d'une signalisation adaptée à ces zones (panneaux, marquage au sol, réduction visuelle)**
- **Mise en œuvre d'une communication sur ces évolutions**
- **Présence policière régulière pour faire respecter la réglementation**
- **Installation de radars sur la rue de la république**
  
- **Obtenir une étude de l'exploitant Keolis sur le dimensionnement des bus passant rue de la république.**
- **Aménagement de l'accessibilité des arrêts bus**
  
- **Création d'un cheminement piéton conforme aux normes PMR sur la longueur de la rue**
  
- **Modification du tracé de la voie douce provenant des Paradis, en la faisant passer derrière le parking Imbert pour rejoindre la place du 11 novembre plutôt que la promenade de l'hôtel de ville.**

Cette liste, complétée des décisions retenues lors de la prochaine réunion, sera adressée à la municipalité dans l'avis consultatif récapitulant les travaux du comité.